



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 47068

Texte de la question

M. Andre Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur les consequences de la reduction de la subvention pour 1997 pour le mouvement consommateur et sur l'annonce de la disparition des emissions televisees regionales d'information du consommateur. Plusieurs organisations tels la federation des familles de France et le centre technique regional de la consommation du Rhone sont inquiets car leur role d'information et de prevention est remis en cause. La protection du consommateur necessite son information et sa participation dans de telles structures. L'actualite recente avec l'exemple de l'epidemie bovine de l'encephalite spongiforme l'a demontre. Il s'agit d'un travail indispensable de prevention pour la sante publique et pour la lutte contre les fraudes diverses. Il lui demande quelle mesure le gouvernement entend prendre pour permettre aux associations de consommateur de continuer leur action et de continuer a diffuser des emissions de television.

Texte de la réponse

L'engagement du Gouvernement dans la politique de reduction du deficit budgetaire, gage d'un retour a l'equilibre economique et a la croissance, a conduit a un effort general de maitrise des depenses publiques. Dans ce contexte, le budget d'aide au mouvement consommateur vote par le Parlement pour 1997 est de 40 millions de francs, en reduction de 15 % par rapport au montant des credits attribues en 1996. Les credits affectes aux centres techniques regionaux de la consommation (CTRC) s'elevent a 14 millions de francs pour 1997, soit 35 % des subventions aux associations de consommateurs. Les pouvoirs publics, conscients du role joue par les CTRC pour apporter un soutien technique aux organisations locales de consommateurs, se sont efforces de maintenir la place qui est la leur au sein du mouvement consommateur. Ce financement a pour objet de leur permettre d'aider techniquement les actions des associations de consommateurs qui assurent un veritable service de proximite, tant en matiere d'information du public que d'assistance au reglement des litiges. Malgre l'effort budgetaire demande, il est egalement apparu important de preserver une information concrete donnee aux consommateurs dans le cadre des emissions televisees regionales des CTRC et, en consequence, de poursuivre la diffusion de telles emissions sur France 3. En outre, la mise en place progressive d'un reseau d'echanges entre l'Institut national de la consommation et les CTRC devrait permettre a ceux-ci de beneficier de synergies et d'economies d'echelle. La contrainte budgetaire devrait inciter les CTRC a rechercher, outre des ameliorations de gestion, une diversification des ressources. Les CTRC et les associations de consommateurs jouent en effet un role dans le developpement economique, social et culturel local et rendent des services aux associations locales et aux consommateurs locaux. Il serait donc justifie qu'ils menent certaines de leurs actions en partenariat avec les collectivites locales. Malgre les restrictions budgetaires, le Gouvernement s'efforcera de promouvoir un mouvement consommateur actif, en particulier en encourageant les actions en commun.

Données clés

Auteur : [M. Gerin André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47068

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 67

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 680